GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EVRY

DE TOUT ACTE OU JUGEMENT TRANSLATIF, CONSTITUTIF OU DÉCLARATIF DE PROPRIÉTÉ OU DE DROITS RÉELS PORTANT SUR UN BATEAU AU SENS DE L'ARTICLE L. 4111-1 DU CODE DES TRANSPORTS

De tout acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau au sens de l'article L. 4111-1 du code des transports